

DATE : 25/08/2020		REFERENCE : DMO INF – 20 027	
EMETTEUR :		DESTINATAIRE(s) :	
Nom : Gaelle SALAUN		Réseau Commercial	
Dir/Dept/Service : Département Marché et Offre		Gestion Privée	
Téléphone : 03 87 21 42 68			
REDACTEUR :		COPIE(s) POUR INFORMATION :	
Nom : Fabien LOSSER		Direction Marketing Expérience client Groupe	
Téléphone : 03 88 52 57 39		Multimédia	
		Directions Fonctionnelles	
		MyAssistance	
PROCESSUS			
Nom du processus : Epargne Financière		Pilotes du Processus : BEURTON Martine - VARNIER Patrick	
Objet : AMBITION DURABLE FR0013521580			

Résumé de la note

Du 1^{er} septembre au 9 décembre 2020, la CEGEE commercialise AMBITION DURABLE, une obligation verte de droit français indexée sur l'**indice Euronext WATER5D** (Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5 %) proposé par Natixis Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 30 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur
Dates de commercialisation	01/09/2020 au 09/12/2020 (au 30/11/2020 inclus pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur, et pour les contrats Cinto au 04/12/2020 <i>avant 12h30 inclus, date limite de réception du dossier complet et conforme chez Natixis Wealth Management</i>)
Date d'Émission et de règlement	18 décembre 2020
Type de placement	Obligation verte de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance indexée sur l'indice WATER5D. Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression d'au moins 15% de l'indice par rapport à son Niveau Initial.
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM (uniquement les contrats Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi. Eligible au transfert FOURGOUS uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Personnes morales exclues Commercialisation hors US persons, Canada, Australie, Afrique du Sud ou Japon
Indicateur de Risque	2 / 7
Parcours client	Valoriser mon capital
Objectif d'investissement	Préparer ma retraite
Durée du projet	> 8 ans
Profil risque accepté par le client	R1



INFORMATION

Commission de souscription	Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.

Commissions et Coûts liés à l'investissement	A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à assimiler à des frais.
---	---

Coûts liés au service d'investissement :

- ➔ Commission de distribution : 3,5% maximum du montant placé. Le taux retenu en CEGEE est de 3.25%.
- ✓ Sur les CTO : versé à 100% aux CE
- ✓ Sur l'Assurance –Vie, reversement aux conditions suivantes:
 - Contrats CNP Assurances : 60 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
 - Contrats BPCE Vie : 74 % pour les Caisses d'Épargne pour les contrats en UC
 - CNP Patrimoine via NVM : 50 % des commissions perçues

- ➔ Commission accessoire de placement : Néant

Coûts liés à l'investissement au fil du temps :

(sur la base d'un investissement de 10 k€)

Scénarios	Sortie après 1 an	Sortie après 5 ans	Sortie à l'échéance
Coûts totaux	521 €	599 €	522 €
Réduction du rendement par an	5,21%	1,22%	0,58%

Complétude et conformité DRC

Obligatoire

La CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 30 M€ réparti comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Ambition Durable
AUBE - HAUTE MARNE	2 620 000
MARNE - ARDENNES	4 700 000
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	5 110 000
MOSELLE	5 730 000
VOSGES	2 730 000
BAS RHIN	5 610 000
HAUT RHIN	3 500 000
TOTAL CEGEE	30 000 000

1. CARACTERISTIQUES DE L'OBLIGATION VERTE AMBITION DURABLE

D'une **maturité de 10 ans**, l'obligation verte **AMBITION DURABLE** s'adresse à des **clients particuliers de moins de 75 ans** recherchant :

- ➔ Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une **protection de capital de 90% à l'échéance du 30/08/2030, en contrepartie d'un risque de perte en capital de 10% maximum**;
- ➔ Une **possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours (5 ans)**, en cas d'activation du remboursement automatique anticipé;
- ➔ Une **valorisation sur le long terme de leur épargne**, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice Euronext Water and Ocean 40 Equal Weight Decrement 5% (WATER5D), code ISIN NL0013908858.

AMBITION DURABLE s'adresse uniquement aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.

Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus.

Code ISIN	FR0013521580
Emetteur	Natixis
Devise	Euro (€)
Sous-jacent	WATER5D Il est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. Le suivi de l'Indice et de sa composition est accessible sur le site www.ce.natixis.com .
Période de souscription	Du 1 ^{er} septembre 2020 au 9 décembre 2020
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100€ (brut de frais)
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).
Eligibilité	⚠ Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE ✓ CNP : - Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances Plus (uniquement en dimension liberté). - Nuances Privilège : Gestion libre et en parallèle de la GSM - Nuances Capi. ✓ BPCE Vie : - Millevie Initiale. - Millevie Essentielle. - Millevie Premium, Millevie Capi, Millevie Infinie (Gestion libre et en parallèle à l'Orientation de Gestion). ✓ CNP Patrimoine : - SELECTION CINTO VIE et SELECTION CINTO CAPI. <i>La commercialisation de ces contrats est réservée aux CAGP et Banquiers Privés</i> ⚠ CTO : Souscriptions non ouvertes à l'abonnement. Souscriptions et rachats non accessibles sur Internet. ⚠ Non éligible au PEA ⚠ Éligible au transfert Fourgous uniquement en complément du minimum des 20% en UC éligibles
Durée maximale d'investissement conseillé	10 ans

Date d'Emission et de règlement	18 décembre 2020
Date d'échéance	30 août 2030
Niveau initial	Le niveau initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice WATER5D publiés aux dates suivantes : 16, 17 et 18 décembre 2020.
Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé	19 décembre 2025
Date de remboursement Automatique Anticipé	6 janvier 2026
Date d'Evaluation Finale	16 août 2030
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de bourse Prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du public en permanence sur le site www.ce.natixis.com
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Ambition Durable aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 30août 20300 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori .
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Garantie plancher en cas de décès	<u>Pour les contrats CNP</u> : pas de garantie plancher en cas de décès <u>Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie)</u> : ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation

Retrouvez le kit de présentation en [cliquant ici](#).

2. MECANISME DE REMBOURSEMENT DE L'OBLIGATION VERTE AMBITION DURABLE

La durée de vie maximale de l'investissement est de 10 ans. Si le produit est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.

➔ **Ambition Durable prévoit un remboursement automatique anticipé possible au bout de 5 ans :**

Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé du 19 décembre 2025, l'Indice a progressé de 15 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, Ambition Durable s'arrête automatiquement et le remboursement automatique se déclenche par anticipation, sans intervention de l'investisseur. À la Date de Remboursement Automatique Anticipé, le 6 janvier 2026, l'investisseur bénéficie du :

➡ Capital initial* + gain de 5 % par année écoulée, soit un remboursement de **125 % du capital initial* (TRA en CTO à 4.51% et TRA en Assurance Vie à 3.47%)**. Le gain est plafonné à 5 % par an.

➔ **A défaut, Ambition Durable continue jusqu'à la 10^{ème} année :**

A la date d'Évaluation Finale, le 16 août 2030, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro WATER5D par rapport à son Niveau Initial et :

- ➔ Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 30 août 2030, du capital initial * augmenté de la performance finale de l'indice.
- ➔ Si le niveau de l'indice est strictement inférieur à son niveau initial, l'investisseur bénéficie à la date d'échéance, le 30 août 2030, du capital initial* diminué de la performance négative de l'Indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte pouvant aller jusqu'à 10% de son capital initial*. (Remboursement entre 90% et 100% (exclu) du capital initial*)

** hors frais de gestion sur encours et de droits de garde pour les comptes titres et le cas échéant ceux liés aux versements/ aux arbitrages ou aux garanties de prévoyance, notamment dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le remboursement à l'échéance est conditionné à l'absence de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Emetteur Natixis.*

3. INFORMATION SUR L'INDICE WATER5D

L'indice Euronext® Water and Ocean Europe 40 Equal Weight Decrement 5% est un indice calculé et publié par Euronext Paris, il est composé de 40 valeurs européennes sélectionnées pour leur contribution à la préservation de la ressource en eau et des océans.

Euronext s'appuie sur les notes « Eau et Océan » attribuée à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation de l'Objectif de Développement Durable n°6 défini par l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'impact des engagements envers la conservation des ressources en eau et à la préservation des océans.

Ces 40 valeurs sont ensuite équipondérées, chacune représente 1/40e du poids de l'Indice. Sa composition est revue annuellement. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 4,31 %.

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site d'Euronext

<https://live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013908858-XPAP> -

COMPOSITION DE L'INDICE

Liste des 40 valeurs composant l'Indice (dernier rebalancement au 20/12/2019)

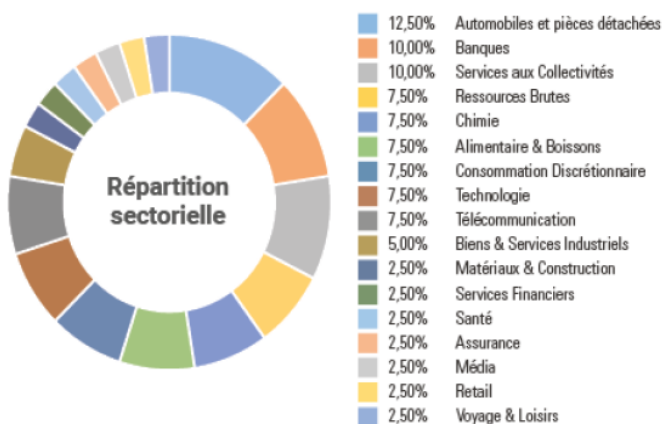
- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| • ABN AMRO Bank NV | • Linde PLC |
| • Accor SA | • Muenchener Rueckversicherungs |
| • Adidas AG | • Orange SA |
| • Akzo Nobel N | • L'Oreal SA |
| • Amadeus IT Group SA | • Orsted A/S |
| • Boliden AB | • Pernod Ricard SA |
| • Capgemini SE | • Peugeot SA |
| • Daimler AG | • Publicis Groupe SA |
| • Danone SA | • Renault SA |
| • Danske Bank A/S | • Sanofi |
| • Deutsche Boerse AG | • Schneider Electric SE |
| • Deutsche Telekom AG | • Societe Generale SA |
| • Enel SpA | • Stora Enso Oyj |
| • Engie SA | • STMicroelectronics NV |
| • Essity AB | • Swedbank AB |
| • Ferrovial SA | • Telecom Italia SpA/Milano |
| • Heineken NV | • UPM-Kymmene Oyj |
| • Hennes & Mauritz A | • Veolia Environnement SA |
| • Koninklijke DSM NV | • Valeo SA |
| • Legrand SA | • Volkswagen AG |



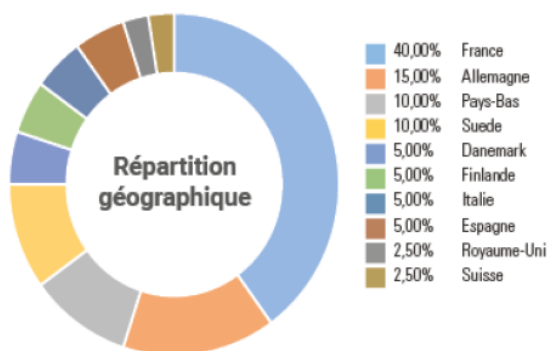
Source : Euronext, 20 décembre 2019

DIVERSIFICATION GEOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source: www.euronext.com
Dernier rebalancement au 20/12/2019

4. INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION VERTE

Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. La nouvelle offre Ambition Durable, obligation verte, 100% responsable, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique.

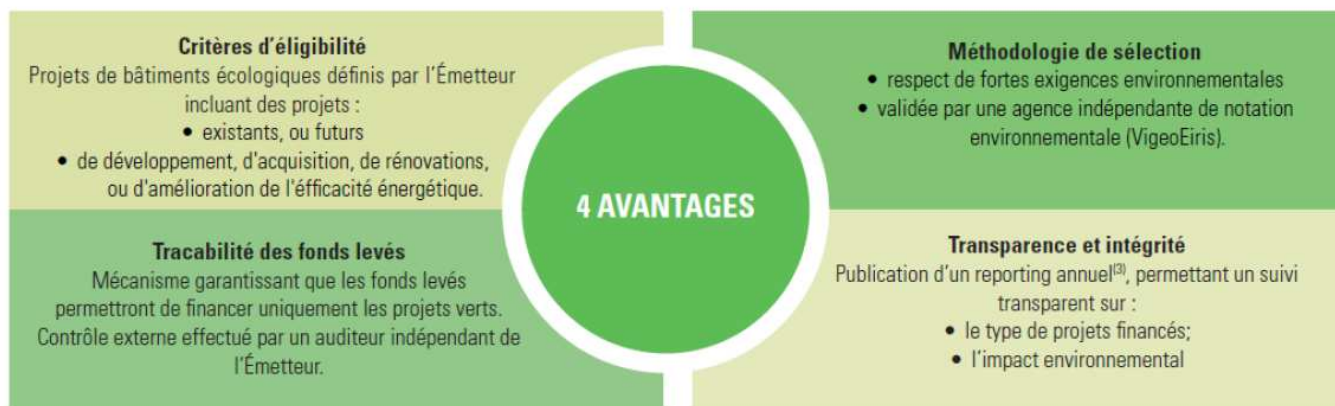
Qu'est-ce qu'une obligation verte ?

- Il s'agit d'une obligation destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution. Dans le cadre d'Ambition Durable il s'agit de la banque Natixis (l'émetteur).
- Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations* sur :
 - ✓ L'utilisation et la gestion des fonds,
 - ✓ Le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - ✓ Le reporting.

* Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

Engagements et principes* d'Ambition Durable

Ambition Durable émis par NATIXIS, finance ou refinance des prêts pour des projets de développement, d'acquisition ou de rénovations de bâtiments écologiques. Les biens immobiliers éligibles sont de type résidentiel, commercial, de service public ou de loisir. Les bâtiments servant aux industries avec un impact environnemental négatif (énergies fossiles) et les résidences secondaires sont exclus du programme éligible.



* Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes sur le site de BPCE

<https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes>

(3) Publication du reporting annuel sur le site de BPCE <https://groupebpce.com/investisseurs/dette/obligations-vertes> et sur le <https://www.ce.natixis.com/>

Exemples de projets éligibles :



Construction d'un bâtiment à énergie positive (aligné sur les labels français et européens).



Installation d'un panneau photovoltaïque sur le toit d'une résidence.



Rénovation pour améliorer l'isolation et diminuer la consommation d'énergies.

5. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

	CNP	BPCE Vie
Contrats Eligibles	Nuances Plus : uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège : gestion libre et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances 3D , et Nuances Grenadine : uniquement en Dimension Liberté	Millevie Premium Millevie Infinie Millevie Capi
		} Gestion libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Essentielle Millevie Initiale



INFORMATION

	Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi : uniquement dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre »																			
Opérations réalisables	PUMA du 01/09/2020 au 09/12/2020 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (vers Nuances Plus en Dimension Liberté <u>et en parallèle de la GSM</u>, Nuances 3 D uniquement en Dimension Liberté et Nuances Privilège en Gestion Libre et en parallèle de la GSM). Adhésion par transfert Fourgous Ambition Durable n'est pas éligible au quota de 20% minimum de supports investis en actions dans le cadre du transfert Fourgous. L'adhésion reste possible en complément du minimum des 20% en UC éligibles. Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Arbitrage depuis : - le support en euros du contrat, - les UC permanentes <i>Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI</i> Recyclage Uniquement si recyclage à 100% <u>échu</u>. Si recyclage partiel utiliser la fonctionnalité arbitrage <table border="1"> <thead> <tr> <th>Support</th><th>Date d'échéance</th><th>Recyclage dans PUMA</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pétillance 3</td><td>17/08/2020</td><td>Jusqu'au 09/12/2020</td></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE Juillet 2020</td><td>02/07/2020</td><td>Jusqu'au 09/12/2020</td></tr> <tr> <td>Emprunt BPCE 2012 - 2020</td><td>13/07/2020</td><td>Jusqu'au 09/12/2020</td></tr> <tr> <td>Eurocible 90 (échéance anticipée)</td><td>30/07/2020</td><td>Jusqu'au 09/12/2020</td></tr> <tr> <td>Millésime Excellence 2</td><td>09/11/2020</td><td>Jusqu'au 09/12/2020</td></tr> </tbody> </table> Mode manuel ISI du 01/09/2020 au 30/11/2020 inclus Arbitrage (procédure manuelle) dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège	Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA	Pétillance 3	17/08/2020	Jusqu'au 09/12/2020	Emprunt BPCE Juillet 2020	02/07/2020	Jusqu'au 09/12/2020	Emprunt BPCE 2012 - 2020	13/07/2020	Jusqu'au 09/12/2020	Eurocible 90 (échéance anticipée)	30/07/2020	Jusqu'au 09/12/2020	Millésime Excellence 2	09/11/2020	Jusqu'au 09/12/2020	MyAssur du 01/09/2020 au 09/12/2020 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur du 01/09/2020 au 30/11/2020 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire pour les Personnes Politiquement Exposées et dans le cadre : - D'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse de la Sécurité financière) - de Pacte Adjoint Libre - de l'Épargne Handicap - de contrat démembré - de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats-Unis.
Support	Date d'échéance	Recyclage dans PUMA																		
Pétillance 3	17/08/2020	Jusqu'au 09/12/2020																		
Emprunt BPCE Juillet 2020	02/07/2020	Jusqu'au 09/12/2020																		
Emprunt BPCE 2012 - 2020	13/07/2020	Jusqu'au 09/12/2020																		
Eurocible 90 (échéance anticipée)	30/07/2020	Jusqu'au 09/12/2020																		
Millésime Excellence 2	09/11/2020	Jusqu'au 09/12/2020																		
Valeur Liquidative	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 18/12/2020 et après cette date : VL quotidienne																			
Garantie	Protection en capital à l'échéance à hauteur de 90 % (hors frais de gestion et de versements)																			

Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser systématiquement PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Dès qu'un client âgé de plus de 80 ans réalise une nouvelle souscription d'un contrat d'assurance vie, un versement complémentaire ou un arbitrage sur un contrat existant, il doit signer la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL

Rappel : Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 30 novembre 2020 inclus.

6. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL – SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du produit en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances / Patrimoine pouvant décider d'acquiescer ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

7. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Ambition Durable présente un risque de perte en capital de 10 % à l'échéance, si la performance finale de l'indice est inférieure ou égale à -10 %.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 30 août 2030, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et l'évolution de la valeur de marché d'Ambition Durable pourra différer de l'évolution de l'indice WATER5D.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :

- En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement).
- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.
- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice WATER5D par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Dans le cas où la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -10 %, le mécanisme de protection de 90 % du capital ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Ambition Durable jusqu'à l'échéance du 30 août 2030.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5 ans ou 10 ans).

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Principaux risques	Risque de perte en capital Risque de perte en capital lié au sous-jacent Risque de volatilité Risque de liquidité Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent Risque lié à l'obligation verte Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite
--------------------	---

8. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée

Canal de distribution : face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
Remarque: les anciens QCF établis avant le 28 mai 2018 (déploiement du parcours MIF 2 avec LEA) ont une durée de validité de 2 ans et ne sont donc plus valables; il convient d'établir le QPI.
- Si Ambition Durable est souscrit via un contrat **CNP Patrimoine** le « Document de Consentement Renforcé » sera à compléter et à signer par le client.
- La souscription doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).

Sélectionner dans l'outil :

Projet :

- ➔ Préparer ma retraite
- ➔ Valoriser mon épargne

Durée : Long terme (> 8 ans)

Rendement/Risque : R1

La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire de l'Ambition Durable si LEA ne le propose pas.

- Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- Ambition durable s'adresse aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- *La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription: 75 ans, pour un âge maximum de 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).
Pour les éventuels clients de plus de 75 ans qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de plus de 75 ans), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement.
Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de plus de 75 ans, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.*

Une validation, préalable à toute souscription, devra être obtenue auprès du Promoteur Risque Conformité pour les personnes de plus de 75 ans.

Un contrôle systématique de la conformité des souscriptions des personnes de plus de 75 ans sera réalisé par la Direction Solutions Clients.

- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- **Ambition Durable ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis**

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,
- ✓ Les risques afférents au produit et notamment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document « synthèse épargne - conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion **signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,**

Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

➤ Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique **si client âgé de plus de 75 ans** (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).

➤ Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique **si client âgé de plus de 75 ans** (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)

➤ Souscription assurance-vie CNP Patrimoine :

- ✓ le DIC Contrat (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)
- ✓ la brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ la fiche d'information sur le fonctionnement du produit
- ✓ Signature d'une annexe spécifique « Document de Consentement Renforcé » pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) - annexe disponible et téléchargeable sur www.egestionprivee.com.
- ✓ le document de Mise en garde spécifique **si client âgé de plus de 75 ans** (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de plus de 75 ans).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

9. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
Souscription AMBITION DURABLE dans un contrat d'assurance vie	Transmettre à la numérisation IDATECH (pochette jaune)			
	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Non	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Non	Oui Pochette jaune IDATECH

8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AMBITION DURABLE dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	Oui sacoche courrier
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse

INFORMATION

	de 75 ans »			Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
Souscription AMBITION DURABLE dans un contrat d'assurance vie	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ MyAssur	Non	Oui <i>Enveloppe « Assurance Vie – Gamme CNP »</i> <i>Enveloppe « Assurance Vie – Gamme BPCE Vie »</i>
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Mise en garde spécifique « client de plus de 75 ans »	A'GIL ASS002	Oui	Oui à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en [cliquant ici](#).

Cordialement,

Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER
 Directrice du Département Marketing et Communication MultiCanal
 Direction Marketing Expérience client Groupe Multimédia